

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 9 Juin à 18 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Alain DESGRE à M. Joël DANIEL
Mme Annaïg MESTRIC à Mme Françoise BALLESTER
Mme Séverine LE FLOCH à M. Patrice JACQUEMINOT
Mme Françoise HENRIQUEZ à Mme Arlette BUZARE
Mme Annette FREOUX à Mme Marylise FOIDART

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	1 ^{er} Juin 2023
Date de l'affichage	2 Juin 2023
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de votants	33

2023 49 Adhésion à l'association des collectivités forestières du Morbihan

Rapporteur : J. Daniel

Notre territoire communal comprenant 1 480 ha de boisements dont 753 relevant du classement EBC (Espaces Boisés Classés), il est envisagé d'adhérer à l'association des collectivités forestières du Morbihan.

Cette nouvelle association, créée en février dernier qui rappelle régulièrement la nécessité d'une gestion durable de la forêt, est ouverte aux collectivités où sont présentes des forêts communales ainsi que des forêts privées « d'une superficie significative » sur leur territoire.

Elle regroupe des élus(es) et travaille en lien direct avec de nombreux partenaires tels : la préfecture du Morbihan, le Conseil Départemental, la Chambre d'Agriculture, la DDTM du Morbihan, l'ADEME, le DRAAF, l'ONF Bretagne etc.

Il est donc proposé au Conseil municipal que la commune adhère à cette association (cotisation de 500 €) et de désigner 2 membres (un titulaire et un suppléant) pour y siéger et représenter la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 11 mai 2023 ;

AUTORISE la commune à adhérer à l'association des collectivités forestières du Morbihan et à verser le montant de la cotisation fixée à 500 €

DESIGNE pour y siéger et représenter la commune :

- Titulaire : Joël DANIEL
- Suppléant : Franck DUVAL

Adopté par 29 voix pour – 4 abstentions (LE GROGNEC Pierre-Yves, DECROIX Guy, LOISEL Isabelle, KERDEKHUE Régis).

Pour extrait conforme,
Guidel, le 12 Juin 2023
Le Maire,
Joël DANIEL

